



UNION europäischer Industrie- und Handelskammern
Rhein, Rhone, Donau, Alpen

UNION européenne des chambres de commerce et d'industrie
Rhin, Rhône, Danube, Alpes

UNIE van Europese Kamers van Koophandel
Rijn, Rhône, Donau, Alpen

Résolution LGV Rhin-Rhône : une priorité européenne

Equipement de portée intrinsèquement européenne, la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône articulera les échanges entre de nombreuses régions européennes jouxtant la magistrale Hamburg-Barcelona. La LGV Rhin-Rhône figure à ce titre en qualité de « maillon clé » dans le Réseau Transeuropéen des Transports. Son impact bénéficiera tout particulièrement à l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Espagne.

La première phase du projet, une section de ligne nouvelle entre Dijon et Mulhouse, pivot de l'ensemble du système, arrive au terme de la procédure d'études. Le chantier est donc techniquement engageable dès 2004.

De son côté, le Gouvernement suisse a confirmé très récemment sa participation financière au projet.

L'Union Européenne des CCI des régions Rhin, Rhône, Danube, Alpes (UECC), qui réunit 85 Chambres de Commerce et d'Industrie de 11 pays européens, soit environ 2,5 millions d'entreprises, observe avec attention, depuis sa création en 1949, l'évolution de l'ensemble des infrastructures de transport concourant à répondre à l'accroissement et à l'amélioration qualitative des échanges entre les hommes et les marchandises.

L'UECC réaffirme l'intérêt majeur que revêt à ses yeux une réalisation prioritaire de la LGV Rhin-Rhône-Méditerranée et à ce titre le respect impératif du calendrier du projet, régulièrement confirmé par les plus autorités du Gouvernement français :

- lancement du chantier en 2004,
- mise en service à l'horizon 2010.

Pour permettre l'accomplissement de cet objectif, l'UECC sollicite :

- de l'Union Européenne,

- l'inscription, de forte portée symbolique, de la LGV Rhin-Rhône dans la liste des projets prioritaires européens.

- du Gouvernement français :

- le bouclage, en 2004, du montage financier de la première section, étant entendu que les partenaires locaux, sous l'égide des 3 régions françaises

concernées, l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté ont d'ores et déjà validé le montant de leur participation.

- l'aboutissement, en 2004, des négociations afférentes avec l'Union Européenne et la Suisse, devant permettre de préciser le montant de leurs contributions respectives à ce montage financier.

- des Gouvernements allemands et français,

- l'inscription de la LGV Rhin-Rhône au prochain sommet franco-allemand.
- la mise en place, au cours de ce sommet, d'un groupe de travail franco-allemand (à l'instar du groupe de travail franco-suisse d'ores déjà opérationnel) et qui sera chargé de déterminer les conditions d'optimisation du projet dans le cadre de ses fonctionnalités franco-allemandes (dessertes, points d'interconnexion etc...).

Mulhouse, 27.6.2003